

RICHTER

CANADA
Province of Québec
District of: Québec
Division No.: 01-Montréal
Court No.: 500-11-041229-119
Estate No.: 41-1532467

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

**Notice of Application for Discharge of Trustee
(Paragraph 152(5)(c), Rule 61)**

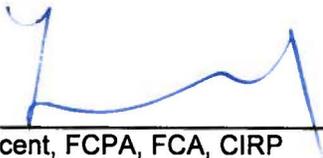
**In the matter of the bankruptcy of
M. Haddad Sportswear Inc.
Of the City of Montréal
In the Province of Quebec**

Take notice that:

1. There is enclosed with this Notice a copy of the final statement of receipts and disbursements as taxed.
2. A notice of objection of the final statement must be filed with the registrar at the Quebec Superior Court – Montréal, 1 Notre-Dame Street East, Room 1.146, Montréal QC H2Y 1B6 before January 25, 2014, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
3. We will apply to the court on February 26, 2014 at 9:00 a.m. or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned matter.
4. A notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar at the Quebec Superior Court – Montréal, 1 Notre-Dame Street East, Room 1.146, Montréal QC H2Y 1B6, at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated at Montréal in the Province of Québec, January 9, 2014.

Richter Advisory Group Inc. - Trustee
(Formerly RSM Richter Inc.)
Per:



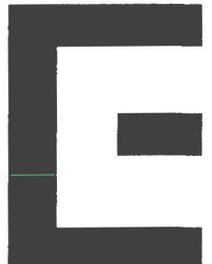
Yves Vincent, FCPA, FCA, CIRP

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603

Richter Groupe Consell Inc.
Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Mt (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(français – recto)



CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE QUÉBEC
 NO DE DIVISION : 01-Montréal
 NO DE COUR : 500-11-041229-119
 NO DE DOSSIER : 41-1532467

COUR SUPÉRIEURE
 (chambre commerciale)
 Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE *Vêtements de Sport M.Haddad Inc.*, personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège social et son principal établissement commercial au 701-333 Chabanel O, Montréal, Québec, H2S 1L6

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)

RECETTES	<u>Note</u>		\$
1. Collection des comptes à recevoir	2		-
2. Réalisation des éléments d'actif	3		95 168,35
3. Remboursements divers			962,21
4. Taxes			
a) TPS perçue		4 758,42	
b) TVQ perçue		7 508,56	
c) Remboursements de TPS		3 189,57	
d) Remboursements de TVQ		<u>5 814,97</u>	21 271,52
5. Intérêts	4	-	-
6. Autres	5		<u>35 527,28</u>
RECETTES TOTALES			<u>152 929,36</u>
DÉBOURS			
7. Frais payés			
a) Au séquestre officiel		150,00	
b) Au tribunal		<u>150,00</u>	300,00
8. Avis d'intention de faire une proposition			
a) À 72 créanciers		240,00	
b) Timbres-poste		<u>95,21</u>	335,21
9. Avis de faillite			
a) Aux créanciers		154,80	
b) Timbres poste		98,96	
c) Annonce journal local		<u>900,00</u>	1 153,76
10. Avis de demande de libération du syndic			
a) À 50 créanciers		50,00	
b) Timbres poste		<u>27,00</u>	77,00
11. Honoraires des inspecteurs			280,00
12. Divers			
a) Photocopies et timbres poste, courrier, etc.		1 016,90	
b) Loyer	6	13 061,30	
c) Électricité		1 125,99	
d) Assurances		2 082,80	
e) Livres et registres		6 726,23	
f) Frais bancaires		<u>81,02</u>	24 094,24
13. Frais de réalisation	7		30 000,00
14. Réclamation de biens	8		
a) Agence du revenu du Canada		10 200,49	
b) Revenu Québec		<u>18 417,61</u>	28 618,10
DÉBOURS TOTAUX AVANT RÉMUNÉRATION DU SYNDIC ET HONORAIRES ET DÉBOURS LÉGAUX			84 858,31
15. Taxes			
a) CTI		4 734,57	
b) RTI		8 896,97	
c) Remises de TPS		4 758,42	
d) Remises de TVQ		<u>7 508,56</u>	25 898,52
16. Rémunération du syndic	5		42 172,53
17. Honoraires légaux			-
DÉBOURS TOTAUX			<u>152 929,36</u>
18. MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION			<u>-</u> \$

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE Vêtements de Sport M.Haddad
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)**

<u>RÉALISATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>	<u>VALEUR AU BILAN</u>	<u>RÉALISATION</u>
1. Stocks	329 500,00 \$	75 453,00 \$
2. Comptes clients	82 433,00	-
3. Équipements	35 000,00	19 715,00
	<u>446 933,00 \$</u>	<u>95 168,00 \$</u>

NOTE :

- Note 1 : Le 25 août 2011, la Débitrice susnommée déposait un Avis d'intention de faire une proposition. La Débitrice a fait cession de ses biens le 19 septembre 2011.
- Note 2 : RSM Richter Inc fut nommé séquestre le 7 octobre 2012 afin de réaliser les comptes à recevoir sujets aux suretés détenues par la Banque Scotia. Une opinion indépendante sur la validité des suretés détenues par la Banque Scotia fut obtenue par le séquestre. Le rapport du séquestre est joint en annexe.
- Note 3 : Les actifs de la faillie furent réalisés dans le cadre d'un processus d'appel d'offres. Les sommes obtenues se résument ainsi :
- Inventaires : 75 453 \$
Équipements : 19 715
Total : 95 168 \$
- Note 4 : Les comptes bancaires du syndic ont été ouverts à la Banque Scotia. Cette institution financière ne verse pas d'intérêts sur cette catégorie de compte bancaire.
- Note 5 : La Banque Scotia, créancier garanti de premier rang, a assumé les honoraires du syndic jusqu'au 31 décembre 2011, pour un total de 30 900 \$, plus les taxes applicables.
- Note 6 : Un loyer d'occupation fut déboursé pour une période de 34 jours entre la première assemblée des créanciers et la date de libération des locaux.
- Note 7 : Les réclamations des biens ont été réparties entre la réalisation des actifs de la faillie et la réalisation effectuée par le séquestre, selon la valeur brute des éléments d'actif réalisés soit :

			<u>Réclamations de bien</u>
Réalisation des actifs de la faillie	95 168 \$	62%	28 618 \$
Réalisation du séquestre	58 080	38%	17 465
	<u>153 249 \$</u>		<u>46 083 \$</u>

- Note 8 : Les frais de réalisation ont été versés à Encan Universel Inc. Cet encanteur a été sélectionné par le syndic via un processus d'appel d'offres. Ce dernier est résumé ci-après :
- 69 acheteurs potentiels ont été identifiés au Canada et aux États-Unis. Cette liste incluait des encanteurs, des fournisseurs et des compétiteurs;
 - 10 acheteurs potentiels ont démontré un intérêt et ont inspecté les actifs;
 - 2 offres ont été soumises au syndic par des encanteurs.

RSM Richter Inc.
Syndic

Le 16 septembre 2013
Date

(Signé)
Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, CIRP

APPROUVÉ :

Nelson Pritchard, inspecteur

(Signé)

Marc Di Maria, inspecteur

(Signé)

Tony Morsani, inspecteur

(Signé)

David Schater, inspecteur

CANADA
Province de Québec
District de Québec
No division : 01 - Montréal
No cour : 500-11-041229-119
No dossier : 41-1532467

COUR SUPÉRIEURE
En matière de faillite et
d'insolvabilité

Certificat de Taxation

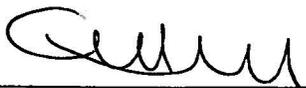
Dans l'affaire de la faillite de
Vêtements de sports M. Haddad Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec

*Vu l'accord des créanciers et
explicite donné.*

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 84,858.31 \$.

ainsi que sa rémunération à la somme de 42,172.53 \$.

Daté le 3 décembre 2013, à Montréal en la province de Québec.



REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc.
(anciennement RSM Richter Inc.)
1981 McGill College, 12e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: (514) 934-3400
Télécopieur: (514) 934-8603